

**COMPTE RENDU**  
**Séance du conseil communautaire**  
**21 mai 2019**

Afférents au C.C : 29

En exercice : 29

Présents ou remplacés par un suppléant : 19

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mai à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 14 mai 2019, s'est réuni Salle n°5 site de la Papeterie à Uzerche, sous la présidence de M. Michel DUBECH, conformément au CGCT.

**Étaient présents :** M. Michel PLAZANET ; Mme Annie DEZES ; Mme Françoise CHATEGNIER ; M. Éric NOILHAC ; M. Bernard ROUX ; M. Jean-Jacques CAFFY ; M. Marc MILLON ; M. Marcel DANDALEIX ; M. Francis CHALARD ; M. Daniel BRETAGNOLLE ; M. Jean-Claude CHAUFFOUR ; M. Christian MANEUF ; M. Jean-Jacques DUMAS ; M. Michel DUBECH ; M. Jean-Paul GRADOR ; M. François FILLATRE ; Mme Simone BESSE ; M. Jean- Paul COMBY ; Mme Danielle DUMONT, M. Patrick PIGEON

**Absents excusés :**

M. Gérard LAVAL ;

M. Michel LAUTRETTE ;

Mme Janine POUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard ROUX ;

Mme Chrystèle SARRAUDIE ayant donné pouvoir à M. Francis CHALARD ;

Mme Catherine CHAMBRAS ayant donné pouvoir à M. François FILLATRE ;

Mme Catherine MOURNETAS ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR ;

M. Guy LONGEQUEUE ayant donné pouvoir à Mme Simone BESSE ;

Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE

M. Albert CHASSAING

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Mme Miléna LOUBRIAT

**Secrétaire de séance :** M. Jean Paul COMBY

M. le Président remercie les membres du conseil pour leur présence.

L'appel nominatif est fait, le quorum est atteint.

M. le Président propose au conseil de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter un point relatif au règlement intérieur dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Président fait un point sur les dossiers en cours.

Il est rappelé que la signature officielle de la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) a eu lieu le mardi 14 mai. Cette convention cadre permettra aux communes qui le souhaitent de pouvoir signer une convention opérationnelle avec l'EPF. Cet engagement est important pour l'aménagement économique et pour le développement de notre territoire et des centre-bourgs notamment.

M. le Président se rend à une réunion à la Préfecture de Corrèze le 22 mai afin d'aborder la question des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes-membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer.

Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale. Aussi la réunion en Préfecture a pour objectif de démontrer l'intérêt d'une telle opération sur notre territoire (n'étant pas un territoire « action cœur de ville ») et de pouvoir, si les différentes structures en sont d'accord, entrer dans un tel dispositif.

JJ Dumas souligne également l'intérêt financier d'appartenir à un tel dispositif, puisqu'il permet de prétendre au DSIL (attribué au niveau de la Préfecture de Région).

M. le Président rappelle la mise en place d'un comité de pilotage au titre du dispositif « voisins » en lien notamment avec la MSA, la CARSAT, le CD19, Familles rurales... Il précise que les communes et les CCAS seront sollicités par les services du CIAS du Pays d'Uzerche.

### **PROJET TOURISTIQUE AU TITRE DU TERRITOIRE VEZERE-AUVEZERE**

Le Président présente aux membres du conseil communautaire l'état des lieux à ce jour concernant le projet touristique au titre du territoire de Vézère-Auvézère.

Après une première étape de validation du projet et de sa structuration juridique par l'ensemble des instances (délibération n°2019.04.23 du 17/04/2019 pour notre EPCI), la 2ème étape est consacrée au financement du futur office du tourisme et à la représentativité des trois communautés de communes au sein de la Société Publique Locale (SPL).

**COMPTE RENDU**  
**Séance du conseil communautaire**  
**21 mai 2019**

Des différentes hypothèses proposées par le consultant Pierre ALLAND - proportionnalité selon la population, financement par tiers, prise en compte d'autres critères tels que le nombre de nuitées, représentativité proportionnelle ou identique...- la conférence des maires du Pays d'Uzerche s'est prononcée sur la proposition suivante :

- Apport en capital au sein de la S.P.L. selon la population
- Financement du budget de fonctionnement selon la population
- Financement des investissements (chaîne numérique, véhicules mobiles, plan de communication) par tiers
- Financement des locaux des offices par chaque communauté avec impact sur budget de fonctionnement
- Représentativité des élus selon la population et des acteurs économiques par tiers

M. le Président rappelle pour mémoire le budget prévisionnel pour 2 ans pour le nouvel office du tourisme (510 000 € pour le fonctionnement + 75 000 € pour l'investissement soit 585 000 € pour les trois intercommunalités).

JJ Dumas : il n'y a pas de discussion à avoir sur le siège et sur le financement. Pourquoi dissocier le fonctionnement de l'investissement ?

M Dubech : l'investissement doit être partagé.

JJ Dumas : il faut discuter et ne pas envoyer que des messages. Si on n'arrive pas à discuter aujourd'hui cela risque d'être compliqué. Faut-il continuer ainsi ?

M Dubech : si ce n'est pas arrêté peut-être surseoir ?

M Plazanet : l'information est-elle la même partout ? car on s'aperçoit que sur certains territoires, l'information n'est pas celle que nous avons sur le Pays Uzerche.

JP Grador : Aujourd'hui Vézère-Monédière-Millesources et Pays de Lubersac-Pompadour versent plus que le Pays d'Uzerche en coût par habitant. Trop vertueux ? La répartition doit être logique. La proposition de la conférence des maires paraît adaptée.

M.Dubech : Si le conseil décide de surseoir, il est renvoyé un message mais avec le risque de conforter une certaine indécision. (Ni CCPLP ni CCV2M n'ont souhaité une réunion de bureau ou une conférence des maires à l'échelle du PETR).

JJ Caffy : le conseil départemental est prêt à investir dans le projet, il faut donc continuer.

F Fillatre : lors du vote du budget, il a été annoncé qu'il fallait être vigilant par rapport aux finances. Comment supporter cette nouvelle charge financière ?

M. le Président propose un tour de table complet.

F.Chalard + JP Grador : Que faire ? maintenir notre position et passer ainsi pour les « empêcheurs » ? Ou se ranger aux choix des deux autres EPCI et perdre en crédibilité ?

JJ Chauffour : Il faut maintenir la décision prise en conférence des maires et ne pas céder.

C Maneuf : les décisions des conseils par rapport aux positionnements des COPIL sont surprenantes. Dommage d'arrêter le projet à cause d'une clé de répartition. Certes le projet est ambitieux mais le tourisme est un atout pour notre territoire. On peut donc douter de la volonté réelle de réaliser ce projet.

M Dandaleix : S'il y avait une volonté de se rapprocher au lancement de l'étude, alors il faut que les trois présidents discutent et trouvent une solution.

M Loubriat : la proposition des deux autres communautés n'est pas franche. Elles veulent les avantages sans avoir un poids financier à supporter. De plus les deux autres EPCI seront majoritaires par rapport au Pays d'Uzerche.

M Plazanet : il est important de laisser une ouverture dans notre délibération et surtout de discuter et négocier.

A Dezes : la proposition faite en conférence des maires est honnête et il faut la défendre. Il faut laisser la porte ouverte à négociation.

M Million : le discours semble clos car les deux autres EPCI ont déjà délibéré. Il est dommage d'arrêter là tant pour le projet que pour la somme engagée.

JJ Caffy : Il faut que ce projet aboutisse, peu importe la représentativité. Pourquoi la discussion n'a-t-elle été qu'entre les 3 Présidents ?

M Dubech : il a été proposé de réunir le bureau du PETR ainsi que les présidents des commissions tourisme de chaque communauté : fin de non-recevoir.

B Roux, D Bretagnolle, M Million : Céder sur la représentativité c'est perdre toute crédibilité pour la suite.

S Besse : la proposition faite en conférence des maires est honnête et il faut la défendre. Il faut laisser la porte ouverte à la négociation. Il faudrait proposer une réunion « élargie » membres du bureau du PETR ainsi que les présidents des commissions tourisme de chaque communauté.

D Dumont : travailler avec un petit groupe, poser les cartes sur table.

JP Comby : travailler avec un petit groupe, dire les choses franchement. Ne pas faire de mariage forcé. Mais dommage si cela n'aboutit pas car on aura dépensé des frais d'étude pour rien.

F Chatégnier : Quelles informations ont été diffusées aux sein des trous conseils communautaires ? Il faut arrêter de travailler par messages et se voir.

E Noilhac : Le projet doit se développer mais si on avance avec de la méfiance cela peut être compliqué et malsain.

B Roux : La délibération doit être ferme mais laisser une porte ouverte. Il ne faut pas céder sur tout, sinon les représentants du Pays d'Uzerche n'auront pas de légitimité et de crédibilité.

JJ Dumas : Il faut prendre une délibération comme si on ne connaissait pas les positions des deux autres intercommunalités et décider ce que le Pays d'Uzerche juge le plus équitable. Il faut arrêter de s'envoyer des messages et se dire les choses.

F Fillatre : favorable au projet mais compliqué au regard des finances de la communauté de Communes. Il est peut être bon de surseoir tant qu'une réunion n'a pas eu lieu.

**COMPTE RENDU**  
**Séance du conseil communautaire**  
**21 mai 2019**

M Dubech : Le positionnement du Pays d'Uzerche sera bénéfique, car le projet est emblématique en terme d'attractivité. Pour le budget, il faudra faire un sacrifice pour un retour sur investissement. C'est un projet touristique certes mais avant tout économique, avec le souhait d'attirer de nouvelles populations.

JP Grador : Etre vigilant quant à la rédaction de la délibération. On a créé un PETR pour travailler ensemble et les trois délibérations ne sont pas identiques... le signal envoyé auprès de la Préfecture et de nos partenaires n'est pas des meilleurs. Faut-il voter aujourd'hui ou reporter à la rentrée ?

Considérant, les différentes hypothèses émises par le consultant, tant en ce qui concerne le financement que la gouvernance ;

Considérant l'accompagnement technique et financier de nos partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des dépôts) ;

Après débat, le conseil communautaire, à l'unanimité :

▪ **DECIDE** d'acter les points suivants :

- Apport en capital au sein de la S.P.L. selon la population
- Financement du budget de fonctionnement selon la population
- Financement des investissements (chaîne numérique, véhicules mobiles, plan de communication) par tiers
- Financement des locaux des offices par chaque communauté avec impact sur le budget de fonctionnement
- Représentativité, au sein de la S.P.L., des élus selon la population et des acteurs économiques par tiers.

**DEMANDE** à M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du PETR et aux Présidents des deux autres intercommunalités.

**BUDGET ANNEXE MAISON DES ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**FUNCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
023	Virement à la section d'investissement	5 550,00 €	74751	Subventions	+ 5 550,00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 550,00 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 550,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
2313	Immobilisations en cours	+ 5 550,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5 550,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>5 550,00 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 550,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus

**BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS PERPEZAC LE NOIR – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**FUNCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
023	Virement à la section d'investissement	15 800,00 €	774	Subventions exceptionnelles	+ 15 800,00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 800,00 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>15 800,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
2313	Immobilisations en cours	+ 15 800,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 15 800,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>15 800,00 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>15 800,00 €</b>

**COMPTE RENDU**  
**Séance du conseil communautaire**  
**21 mai 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus

**BUDGET ANNEXE MAS DU PUY – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
61521	Terrains	+ 5 200,00 €	74751	Subventions	+ 5 200.00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>+ 5 200.00 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>+ 5 200.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus

**OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

La Communauté de communes du Pays d'Uzerche a engagé une politique dynamique et ambitieuse - maintien et accueil de population sur son territoire, conformément au projet de territoire voté en septembre 2016.

Le Conseil communautaire du 19 décembre 2018 a validé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), destinée à l'amélioration de l'habitat privé pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2019.

Un règlement intérieur est nécessaire afin de définir les modalités d'intervention, au regard de critères d'éligibilité de l'ANAH mais aussi pour les 5 dossiers prévus hors dispositif.

Après lecture du projet de règlement, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur présenté,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les notifications d'attribution d'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche ainsi que tous les documents et actes administratifs et financiers, nécessaires à leurs exécutions.

Le secrétaire,

Jean Paul COMBY

Le Président,

Michel DUBECH